Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 69 (1933)

Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXIXe ANNÉE
N° 21

11 NOVEMBRE
1933

L'ÉDUCATEUR

DIEU HUMANITÉ PATRIE

SOMMAIRE : R. DOTTRENS : *Sur l'éducation et la discipline.* — H. JEANRENAUD : *La crise de l'orthographe et M. Poriniot.* — INFORMATIONS : *Société évangélique d'éducation du canton de Vaud.* — PARTIE PRATIQUE : R. BERGER : *Les croix héraldiques.* — CH. LUGEON : *Géographie économique : le commerce.* — RÉCITATION. — LES LIVRES.

SUR L'ÉDUCATION ET LA DISCIPLINE

Lettre d'un directeur à ses collègues.

...Je suis persuadé que notre premier devoir est de contribuer à la formation du caractère de chacun de nos élèves. Sans l'acquisition progressive et constante de bonnes habitudes d'ordre, de travail, de véracité, de politesse, nos efforts pour les instruire seront insuffisants.

Notre action et notre influence doivent être pour chaque enfant une aide effective dans l'accomplissement du devoir journalier à l'école et dans la famille, un moyen pour lui d'arriver à se mieux connaître, à corriger ses défauts, à prendre conscience peu à peu de sa personnalité naissante pour affiner celle-ci.

Notre action éducative commence par notre exemple. Rappelons-nous avec quelle acuité les enfants nous observent et nous jugent. Ne nous contentons pas donc de leur dire : « Faites ce que je dis, » mais que notre attitude soit telle qu'il nous soit possible de toujours pouvoir dire : « Faites ce que je fais. »

L'observation des instructions qui suivent doit donc être préparée par notre exemple à tous ; ensuite, être le résultat de nos interventions auprès des élèves dans la mesure et selon les moyens qui conviennent à chacun, de nos conseils, de causeries faisant appel au cœur des enfants, au sentiment de leur responsabilité qui doit être éveillé et éduqué, d'entretiens avec les parents pour qu'il y ait convergence des efforts dans la famille et à l'école.

Ces divers modes d'action doivent être préférés, parce que plus efficaces, plus moraux et plus durables dans leurs résultats, à la discipline d'autorité qui procède par ordres formels et puni-

tions sévères sans tenir compte des différences très grandes qui existent entre les enfants : le même acte commis par deux élèves peut rarement être jugé avec la même mesure, vu les conditions différentes du milieu familial, de l'hérédité, de l'affectivité, du développement mental, etc...

Il faut agir systématiquement sur les enfants pour les amener à reconnaître la nécessité de la règle à laquelle chacun doit se soumettre pour que la vie en commun soit possible et agréable. Le but à atteindre est de faire accepter et comprendre la loi de la classe et celle de l'école. L'imposer est plus facile, peut-être, mais insuffisant. Faites comprendre aux enfants les égards qu'ils doivent à leurs parents, à leurs maîtres, aux adultes en général, aux vieillards et aux infirmes en particulier, à leurs camarades, enfin à eux-mêmes.

Il est mille occasions d'exercer une action constante pour que, peu à peu, se développent en eux des habitudes de politesse, d'ordre, de propreté, de travail, de bonne camaraderie qui constitueront l'armature de leur caractère, et de leur moralité :

monter et descendre en rangs, à droite, sans bruit, ni bousculade ;
ne pas courir ni se glisser dans les vestibules ;
être propres et décents aux toilettes ;
déposer tous papiers et détritus dans les corbeilles réservées à cet effet ;
éviter les jeux violents, les bousculades dans le préau ;
s'interdire de donner des coups à un camarade, de lancer des projectiles ;
renoncer au langage grossier, aux injures, aux quolibets ;
venir à l'école à l'heure, dans une tenue convenable et propre ;
prendre soin des livres et des cahiers, etc.,

voilà déjà, en ce qui concerne l'attitude générale des élèves dans l'école, de quoi exercer notre patience et notre effort.

Il faut y ajouter tout ce qui concerne la vie propre de chaque classe. Je vous conseille vivement d'établir avec vos élèves un code de vie. A propos de tel ou tel fait ou incident, l'occasion peut être facilement trouvée d'une petite leçon de morale qui fera comprendre aux enfants quelle doit être leur conduite. Il sera possible, au cours de l'année, d'établir quelques règles courtes, peu nombreuses, rédigées positivement, qui resteront à la vue des élèves, auxquelles on les renverra souvent pour les amener à ne plus les enfreindre.

L'observation patiente et journalière des enfants, les renseignements de tous ordres et de toutes provenances recueillis à leur sujet permettent d'arriver à les classer en un certain nombre de types : chacun réclame un traitement différent.

Comment, en effet, traiter de la même manière les enfants d'intelligence moyenne, lents à comprendre et à réagir, et qu'on accuse souvent à tort de paresse, les instables qui ne peuvent jamais tenir en place, les timides qui n'ont pas confiance en eux et qu'il faut encourager, les jaloux, par mauvaise éducation familiale, les distraits et les inattentifs dont le défaut dominant a tant de causes diverses : état affectif, misère familiale ou sociale, hérédité, sous-alimentation, surmenage, troubles glandulaires, tuberculose, etc.

Il n'est pas jusqu'aux paresseux qui ne demandent un traitement autre que la retenue ou la punition. « La paresse n'est pas un diagnostic, c'est un cas à étudier », a dit le Dr Robin. Le paresseux « conscient » est rare mais combien, parmi ceux que l'on accable de cette épithète, sont des malades qui souffrent de végétations adénoïdes, de troubles de la croissance, de mauvaises digestions, de fatigue, de manifestations endocriniennes, d'une mauvaise hygiène (logements insalubres, malpropreté, parasites, vêtements insuffisants ou trop petits).

Il ne s'agit pas, cela va sans dire, d'excuser toujours les écarts de conduite, mais seulement d'agir en connaissance de cause pour obtenir le maximum d'efficacité. Il convient de reconnaître la complexité des facteurs de ce difficile problème et d'être prudents dans l'action que l'on exerce. Les nuances que le maître apporte dans ses interventions permettent de juger de son tact pédagogique et partant de la qualité de sa discipline.

Dans la très grande majorité des cas, un enfant qui se sent compris et aimé est un enfant conquis. Les cas très rares de ceux qui résistent à notre sollicitude et à la bonté qu'on leur témoigne sont de nature pathologique. Ils sont à signaler spécialement pour être étudiés par le Service d'observation.

La vraie discipline tend à libérer l'enfant des obstacles qui s'opposent à son développement moral. Elle tient compte de la nature de l'enfant qui n'est ni parfaite, ni imparfaite, de ses tendances qui sont parfois bonnes et parfois mauvaises, de ses instincts qui sont sociaux ou asociaux, de son milieu, qui est favorable ou défavorable, de ses camarades qui peuvent être pour lui des aides ou, au contraire, des dangers.

La vraie discipline enfin, ne perd jamais de vue le but à atteindre : il n'est pas, égoïstement, pour le maître, de se borner à obtenir l'obéissance et la tranquillité, mais de former les caractères et de donner à chaque individu une ligne de conduite dans la vie. C'est une œuvre collective de longue durée que de fortifier la volonté et d'élever l'individu au-dessus de lui-même pour l'amener à la discipline de soi.

Nous sommes naturellement obligés d'appliquer des sanctions.

Je voudrais que les mesures de rigueur que vous êtes amenés à prendre soient rares et qu'elles arrivent toujours après que vous avez épuisé tous vos moyens de persuasion. Avant, et sans nous lasser, faisons comprendre à tous la nature et la nécessité des devoirs que nous demandons aux élèves de remplir avec joie et bonne volonté.

Les punitions ne doivent intervenir qu'après l'échec d'une action positive de durée suffisante. Elles doivent être judicieusement choisies et graduées, afin que les enfants prennent conscience que le maître ne punit pas parce qu'il est le maître et que tel est son bon plaisir, mais qu'il est le gardien de la loi commune, à laquelle, lui aussi, se soumet. Le maître ne se venge pas, il juge toujours avec objectivité et équité. Il convient donc de ne jamais punir

lorsqu'on est énervé ou en colère ; de proportionner les peines au délit, aux circonstances, au degré de responsabilité du coupable ; de faire approuver la peine par le coupable : si l'enfant reconnaît ses torts et accepte la punition, cette dernière lui sera profitable. Il est bon aussi de discuter de cas de discipline, d'expliquer le mécanisme des sanctions.

Rappelons-nous cette loi psychologique que les impressions causées par un excitant ne croissent pas proportionnellement à l'intensité de celui-ci. Il y a, en effet, une limite au delà de laquelle les accroissements nouveaux d'un excitant ne font plus progresser les impressions que nous ressentons.

Nous ne percevons plus les sons à partir d'un nombre donné de vibrations, pas plus qu'il ne nous est possible de nous rendre compte de la température d'une eau brûlante dont nous ne pouvons supporter la chaleur.

De même l'enfant que l'on punit trop fort ne perçoit pas le degré de la punition infligée. C'est pourquoi les punitions élevées (Je t'enlève une bonne... deux bonnes... je te mets zéro ») ne sont ni pédagogiques, ni économiques pour le maître qui épuise sans profit ses moyens de sanctions.

L'école, enfin, ne doit pas se montrer plus dure à l'égard des enfants que la société à l'égard des adultes : dans les codes pénaux modernes, les peines ont perdu leur caractère d'autrefois, elles sont considérées comme un moyen de rééducation et elles sont individualisées le plus possible.

Les punitions scolaires doivent aussi tendre à une amélioration de la conduite, et par conséquent ne jamais décourager.

A ce point de vue, les punitions collectives ne doivent pas être admises : elles font payer les bons pour les mauvais, elles ne sont pas justes, leurs effets sont plus néfastes qu'utiles.

Faut-il ajouter que les punitions infligées doivent l'être avec discernement : aucune punition de doit nuire à la santé (privation de récréation, attitudes fatigantes, exercices physiques prolongés) ; toutes doivent constituer un travail profitable : 100 lignes, un verbe, 50 fois : Je dois être sage, sont le type de la punition à rejeter, parce que mécanique et inintelligente. Il y a lieu, au contraire, de donner un travail qui oblige l'enfant à un effort utile de réflexion.

Les punitions doivent suivre immédiatement les fautes qui les ont provoquées. C'est la raison pour laquelle je ne crois pas à la valeur de la retenue du jeudi, qui est infligée souvent pour des écarts de conduite bien antérieurs au jour où la sanction est appliquée.

La gamme est variée de nos divers moyens d'intervention.

D'abord la surveillance générale et sans relâchement que doit exercer le maître, puis le simple coup d'œil adressé à celui qui commence à se déranger, l'avertissement amical par lequel le maître interpelle celui qui n'a pas réagi à son premier appel à l'ordre, l'avertissement-signal qui précède une sanction. Celle-ci est tout d'abord une réprimande, elle peut être suivie d'une diminution de la note de conduite avec observation motivée dans le carnet (attention, au début de la semaine surtout, de ne pas exagérer les mauvaises notes...). Viennent ensuite :

la retenue après la classe : elle peut avoir lieu seulement après la sortie du soir, jamais à 11 h. ou pendant une récréation. Elle doit rester exceptionnelle, être de courte durée et consacrée à un travail intensif ;

les travaux à refaire à domicile.

Dans les cas plus graves, sont à employer :

le renvoi temporaire de la classe (s'arranger entre collègues pour se rendre mutuellement le service d'accueillir les élèves renvoyés, ne jamais laisser un élève derrière la porte) ;

la comparution devant le directeur, en présence ou non des parents.

Ces moyens se révélant inefficaces, il y a lieu alors de requérir l'aide du Service d'observation.

Dans tous les cas, il est bon, sans attendre l'aggravation des cas difficiles, de voir les parents pour essayer d'obtenir leur concours.

Cette action commune de l'école et de la famille est, sans aucun doute, le meilleur préventif contre l'indiscipline à l'école ; lorsqu'elle ne peut s'exercer, n'en rendons pas l'enfant responsable et essayons d'agir seuls. N'oublions pas, en définitive, que le meilleur moyen de discipline est, sans contredit, un travail de classe bien organisé, un enseignement intéressant qui suscite l'attention et l'activité des élèves, une judicieuse répartition des exercices ne laissant place à aucune minute perdue, à aucun désœuvrement.

Enseignement vivant, ordre, précision et continuité dans le travail sont les conditions nécessaires à la vie normale de la classe dans laquelle chacun est ainsi entraîné à faire continuellement son devoir.

Octobre 1933. ECOLE DU MAIL.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

LA CRISE DE L'ORTHOGRAPHE ET M. PORINIOT [1]

Poriniot nous donne aujourd'hui ses expériences et ses réflexions sur l'enseignement de l'orthographe. Quelle aubaine ! Je vous demande quel instituteur à la vue de ce titre et du nom de l'auteur n'a pas un frémissement d'impatience ? Qu'est-ce que Poriniot pense de l'orthographe ? Comment l'enseigne-t-il ? Qu'a-t-il de nouveau à nous apprendre ?

Ce compte rendu n'a pas la prétention d'être complet. Il a surtout pour but d'inviter de nombreux collègues à la joie de la découverte d'un ouvrage qui, disons-le d'emblée, contient une foule d'idées et de faits intéressants.

Poriniot assigne à l'orthographe sa juste place.

La crise de l'orthographe à l'école primaire, déclare Poriniot en première page, n'est pas démontrée. Il y a plusieurs décades qu'on en parle, sans que des enquêtes aient permis de formuler un jugement précis.

S'il est donc vain d'épiloguer sur l'intensité de cette crise, il est indispensable de comprendre comment doit se poser le problème de l'enseignement de l'orthographe à l'école primaire.

[1] Un volume : *La crise de l'orthographe et l'école primaire*, 191 p., chez Lamertin, Bruxelles.

Occupe-t-elle la place qui lui est due ? La dictée fut longtemps le thème de rang. On croyait (j'hésite à dire on croit) qu'enseigner l'orthographe, c'est enseigner la langue, ce qui, écrivait Brunot, est la pire des erreurs. Evidemment il est plus facile de corriger une dictée que d'apprécier une composition. De là à croire « que le savoir orthographique est le reflet, la mesure de quelque chose, comme un indice infaillible du savoir définitif en langue française » il n'y a qu'un pas !

D'où ce rétrécissement de l'enseignement du français, ce caractère superficiel et formel qui lui enlève toute valeur éducative. L'apprentissage de la langue maternelle doit comporter d'autres éléments : observation ordonnée, réflexion, connaissance des mots, sens de la phrase, de son rythme, goût du beau littéraire. L'orthographe est un des éléments, pas le principal. C'est la composition qui est le sommet, le point de convergence. La discipline orthographique « aura évidemment son heure, mais elle ne sera jamais dominatrice ».

Le but du livre de Poriniot est « d'étudier, à la lumière des faits, ce qu'il est utile et possible de réaliser dans nos écoles primaires publiques, pour que dans l'ensemble des activités scolaires et plus particulièrement dans l'ensemble de la langue, l'orthographe occupe non pas la place prépondérante, mais la place en rapport avec ses titres et que le rendement réponde, autant qu'il est possible, aux besoins de la vie sociale actuelle dans le cadre des aptitudes des écoliers de six à quatorze ans [1] ».

Un peu d'ordre et d'esprit scientifique.

On parle beaucoup d'enseignement gradué progressif. L'orthographe l'est-elle ? A part quelques règles bien cataloguées dans les programmes et dans les cours de langue, ne vogue-t-on pas à l'aventure ? Pour l'orthographe d'usage a-t-on quelques normes, quelques principes pour choisir les mots ?

De l'analyse, au point de vue de la difficulté, de dictées données à des examens de certificat, Poriniot conclut : « C'est le désarroi chez ceux-là qui sont officiellement chargés d'apprécier le rendement de l'enseignement de l'orthographe dans nos classes primaires ». Il est donc nécessaire de sortir d'un vague, d'une imprécision, « qui a le tort immense de laisser la porte ouverte à toutes les exagérations, nous allions dire à toutes les fantaisies ».

Poriniot esquisse un programme d'orthographe d'usage et grammaticale, mais il a la sagesse de ne pas nous proposer de listes définitives de mots ou un tableau standard des règles. « On a quelquefois proposé, écrit-il, des listes de mots pour obtenir ce qu'on a appelé l'uniformité... comme si en éducation, l'uniformité était désirable et possible ». — « Notre ambition se borne à tracer dans le fouillis des difficultés que comporte l'orthographe française, des haies, quelques chemins, une route peut-être avec des poteaux indicateurs pour aider à la fois maîtres et éducateurs ».

En mettant de l'ordre, de la méthode nous travaillerons plus scientifiquement. Quel intérêt n'y aurait-il pas pour le maître à préparer, dans le cadre de son enseignement, des épreuves capables de lui fournir des données précises sur l'acquis et les lacunes ? Essayez donc de recueillir des mots écrits faux pour les analyser, les classer : finales, redoublement de consonnes, diphtongues, etc.

[1] Page 13.

La correction prend un tout autre intérêt : elle permet de pénétrer dans la connaissance des élèves, elle suggère des mises au point, des exercices individuels.

« **L'apprentissage de l'orthographe n'est pas une section isolée.** »

« Il s'allie à toutes les activités et particulièrement à celles qu'exige la langue ; il en est tributaire. C'est peut-être parce qu'on a fait de l'orthographe une spécialité et que cette spécialité n'a pas été suffisamment mêlée aux autres activités que les résultats obtenus ne donnent pas satisfaction. »

Faire de chaque discipline une spécialité ! c'est le grand mal contre lequel lutte notre époque. Poriniot travaille sous le signe de la concentration. Il veut que la langue trouve ses propres intérêts aussi bien en histoire qu'en géographie ou qu'en hygiène. Après les faits, les observations, « il y a une séance où l'on met des étiquettes sur les objets, où l'on s'occupe plus spécialement des mots. Les mots sont notés au tableau, transcrits dans les cahiers, lus et relus. L'essentiel est l'acquisition par l'écolier de l'aptitude à « concevoir avec le mot l'objet » et l'aptitude à utiliser le mot. » L'habillement, « la forme orthographique vient en second ordre comme complément et, si l'on a pris soin d'écrire clairement, de faire articuler sans trouble, cet habillement sera souvent aussi familier que le mot même dans sa signification et son audition. »

Pendant les premières années de la scolarité, l'apport des diverses disciplines ainsi que les études de textes en vue de la composition seront les sources d'enrichissement de l'orthographe d'usage. Plus tard, des observations étymologiques et la préparation de séries par similitudes et par différences systématiseront et compléteront l'acquis antérieur.

De même pour l'orthographe grammaticale, Poriniot recommande de la traiter au fur et à mesure de l'étude de la phrase et avec des matériaux que fournit l'enfant. Observer beaucoup de faits, établir des comparaisons, plus tard arriveront les règles.

En conclusion Poriniot opère une convergence de tout l'enseignement du français sur ce point central qu'est la composition. Il s'efforce de faire bénéficier l'orthographe des points de contact les plus nombreux possibles. Il concilie la nécessité d'un enseignement progressif et le principe d'économie de l'effort et d'intérêt qui est à la base de la concentration. H. JEANRENAUD.

INFORMATIONS

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION DU CANTON DE VAUD

La S. E. E. tint son assemblée ordinaire d'automne, le samedi 4 novembre, au Palais de Rumine, sous la présidence de M. Ernest Jaccard, instituteur à Lausanne, qui remercia la nombreuse assistance et salua la présence du vénérable professeur Ph. Bridel et de M. l'inspecteur scolaire E. Visinand : tous deux, en maintes occasions, prouvèrent leur intérêt à notre société. A l'ordre du jour : Conférence de M. le capitaine E. Bach, fondateur du mouvement des « Chevaliers de la Paix » : « Est-ce le moment de parler d'une éducation de la jeunesse en vue de la paix ? » précédée d'une introduction religieuse.

Dans son étude biblique, M. Bach commenta d'une façon remarquable quelques paroles d'Esaïe et de Matthieu : 1° « Je suis avec vous tous les jours

jusqu'à la fin du monde ». S'adressant à des éducateurs, le conférencier montra la nécessité de se ravitailler à la source qui donne la lumière avant d'ensemencer des âmes enfantines. Dans une période aussi troublée que la nôtre, il est bon de trouver des affirmations aussi éternelles.

2° « Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé ». M. le capitaine Bach rappela les heures d'angoisse vécues sur le front, quand on s'est défendu jusqu'à la mort avec des camarades de bastion.

* * *

Dans son exposé, riche en idées généreuses, étayées sur une foi profonde, M. Bach posa un problème complexe : « Est-ce le moment de parler d'une éducation de la jeunesse en vue de la paix ? » En bref, trois points ressortent de cet exposé : 1° Est-ce le moment d'enseigner la paix ? 2° De quelle paix s'agit-il ? 3° Comment comprendrons-nous un enseignement officiel de la paix ?

Il est indispensable d'inculquer à la jeunesse des notions de loyauté en matière de civisme. Pour vous, Suisses, vous n'avez qu'à défendre votre neutralité. Il faut qu'en toute conscience on puisse parler d'une neutralité absolue. Un neutre est un homme aux mains nettes, qui ne fait pas tourner ses machines pour le ravitaillement des armées étrangères. C'est celui qui fait du patriotisme pur en faisant œuvre de civilisation.

« Le mouvement des « Chevaliers de la Paix », a-t-on écrit, est plus dangereux que l'antimilitarisme. C'est un narcotique pour consciences patriotiques suisses ! » Certes, la paix n'est pas de l'antimilitarisme ; c'est l'aboutissement du libre jeu des valeurs morales. Il faut préparer dans l'enfant des réflexes de paix : travail sublime pour une mère, un conducteur spirituel, un éducateur averti.

Comme moyen éducatif à l'usage des jeunes, M. Bach se sert d'un « Jeu de la paix » apparenté au « Jeu de l'oie ». Pour chaque groupe de vertus, des défauts correspondants. Après des chutes, des ascensions, on parvient aux réalités humaines, en face des réalités divines.

Le conférencier, pédagogue de valeur, soumet un programme à l'usage de l'enseignement primaire, secondaire, universitaire. Puis, il donne huit leçons-types, illustrées par des exemples qui ne laisseront pas d'impressionner les jeunes.

Comme conclusion à sa brillante conférence, M. le capitaine Bach demande que la littérature scolaire s'enrichisse de manuels : 1° Anthologie qui rassemblerait les plus belles pages des maîtres de la pensée : Platon, Jaurès, Tolstoï ; 2° Un abrégé de morale et d'éducation civique ; 3° Un manuel de civilisation humaine, qui reproduirait impartialement les efforts de tous ceux qui ont travaillé à l'avancement de la paix.

Si l'éducateur n'est pas porté par sa tâche, s'il n'est pas saisi par son apostolat, il n'arrivera à rien. Le professeur Arnold Reymond disait au camp de Vaumarcus : « Celui qui instruit, éduque, qu'il le veuille ou non, par ses gestes, par ses silences, par son ironie ».

C'est un sacerdoce sacré, une question de certitude pour un éducateur qui a le sentiment de son écrasante responsabilité. J. V.

PARTIE PRATIQUE

Y. 312

LES CROIX HÉRALDIQUES

(Deuxième leçon sur la croix.) [1]

L'antiquité avait laissé une demi-douzaine de formes de croix ; l'héraldique, née au moyen âge, pendant les Croisades, dut en créer des nouvelles, si nombreuses qu'aujourd'hui les héraldistes admettent septante-deux variétés !

La raison en est très simple :

Pour marquer leur attachement au christianisme, une foule de seigneurs et de chevaliers mirent sur leur écu une croix, symbole de la foi. Mais bientôt, afin d'éviter des confusions entre écus, chaque chevalier dut faire subir à sa croix des modifications plus ou moins considérables.

Présenter toutes ces variétés héraldiques à des élèves n'est pas possible. Il faut se contenter d'étudier avec eux les plus importantes, celles qui reviennent le plus souvent sur les écus et que toute personne un peu instruite doit connaître.

Il faut remarquer tout d'abord qu'en héraldique, la croix est considérée comme étant la combinaison de deux pièces *honorables :* le *pal* et la *fasce*.

Posés l'un sur l'autre, le pal et la fasce donnent la croix, qui, naturellement, doit toucher les bords de l'écu (exemple : croix de Savoie). La largeur des bras doit être égale au tiers de celle de l'écu, puisque le pal et la fasce ont réglementairement cette largeur.

Quand les branches ne doivent pas toucher l'écu, comme dans les armoiries de la Suisse, la croix est dite *alésée*, ce qu'il faut bien spécifier en blasonnant.

La croix de Lorraine (fig. 15).

Quand la croix a deux croisillons horizontaux, le supérieur plus petit que l'autre, elle prend le nom de *croix double*, ou de *croix de Lorraine* en France, et de *croix patriarcale* dans d'autres pays (aussi : *croix russe*).

Cette croix apparut chez nous, pour la première fois, en 1241, dans un reliquaire rapporté d'Orient. Deux siècles plus tard, le bon roi René d'Anjou, grand protecteur des arts, l'adopta sur ses monnaies et, comme il était duc de Lorraine, la croix à double croisillon prit dès lors le nom de croix de Lorraine.

Croix de Lorraine

L'historien Fabre donne sur l'origine de cette forme de croix une explication très intéressante : on se souvient qu'au-dessus de la croix en T du Christ était fixée une planchette qui portait l'inscription : *Jésus-Christ, Roi des Juifs*. Par la suite, sur les peintures byzantines, cet écriteau prit une grande importance et *se transforma en une seconde traverse.*

Croix papale

[1] Voir *Educateur* N° 20.

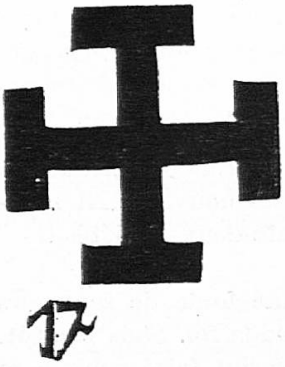

Croix potencée

La croix papale
(fig. 16).

Les évêques portent généralement sur leur écu la croix ordinaire, les archevêques celui à double traverse (fig. 15). On a donc tout naturellement considéré celle à triple traverse (fig. 16) comme emblème de la papauté. Les trois traverses symboliseraient la triple royauté du pape. Certains héraldistes contestent cette attribution et affirment que cette croix à trois branches est réservée, dans l'Eglise d'Orient, aux *patriarches* et que la croix papale ne doit avoir qu'un seul croisillon.

Croix recroisetée

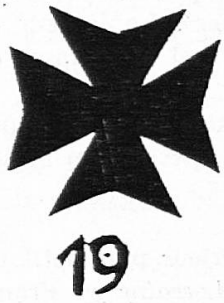

Croix de Malte

La croix potencée
(fig. 17).

C'est généralement la croix grecque qui sert de base aux diverses variations créées par l'héraldique. Nous ne citerons que les principales de ces variétés, en premier lieu la *croix potencée*.

Nous avons vu que la vraie croix du Christ en forme de T s'appelle *croix de potence*. Terminez chacune des branches égales de la croix grecque en forme de potence et vous aurez la *croix potencée*, appelée aussi croix de Saint-Antoine (cette appellation est purement conventionnelle, saint Antoine n'a pas été crucifié sur une telle croix).

Croix pattée

Croix tréflée

La croix recroisettée...
(fig. 18)

est celle dont chaque branche est traversée par un croisillon. Elle est, en somme, composée

Croix ancrée

Croix recercelée

de quatre croix grecques réunies par un carré.

La croix de Malte (fig. 19).

Pendant les Croisades se formèrent trois ordres religieux de chevalerie dont le plus célèbre fut celui des *chevaliers de Malte*, appelé ainsi parce que leur siège se trouvait dans l'île de Malte. Ces chevaliers de Malte avaient adopté comme insigne distinctif une croix grecque à branches élargies et limitées par des lignes droites (fig. 19). Dans le canton de Vaud, plusieurs communes (exemple : La Chaux) ont adopté cette croix sur leur écu pour rappeler qu'elles ont appartenu à cet ordre pendant le moyen âge.

Croix cléchée

La croix pattée... (fig. 20).

est une croix grecque dont les extrémités sont élargies en forme de pattes. Assez fréquente en héraldique.

La croix tréflée (fig. 21).

Sur la croix recroisettée se construit une autre variante, que nous signalons ici parce qu'elle revient souvent dans les armoiries de la Suisse romande, c'est la croix *tréflée*, qui fut l'insigne de l'*abbaye de Saint-Maurice*, en Valais (fig. 21). Son nom lui vient de ce que ses quatre branches sont terminées par trois lobes qui forment une *feuille de trèfle*. Beaucoup de communes vaudoises, anciennes possessions de l'abbaye, ont mis la croix tréflée sur leur écu (exemple : Ballens, Lussy, etc.).

La croix ancrée (fig. 22).

Quand les extrémités des bras de la croix grecque se divisent en deux pointes qui se recourbent en dehors, la croix est dite *ancrée*, parce qu'elle ressemble à quatre ancres de navire. L'origine de cet emblème est curieuse :

Pendant les Croisades, beaucoup de chevaliers, à leur retour de Palestine, changèrent leurs armes par dévotion ; ils remplacèrent les figures d'animaux par des croix, et souvent par des croix *ancrées, en souvenir de la traversée de la mer.*

La croix recercelée (fig. 23).

Prolongez les huit pointes de la croix ancrée et retournez-les deux fois sur elles-mêmes à la façon d'un *cerceau*, et vous aurez la croix *recercelée.*

La croix cléchée (fig. 24).

Nous citerons une variété de croix très connue en France, sous le nom de *croix de Toulouse*, parce que cette ville la porte sur son écu. En héraldique, elle s'appelle croix *cléchée*, c'est-à-dire *ajourée, vidée comme une poignée de clé.*

Ses branches, en s'élargissant aux extrémités, présentent trois angles ornés de petits boutons. Cette croix laisse donc voir le fond de l'écu.

Il n'existe pas d'exemple de croix cléchée dans les armoiries vaudoises.

La croix en numismatique.

Pour compléter cette leçon sur les croix, le maître peut encore parler des croix sur les monnaies, ce qui sera une occasion toute trouvée d'expliquer l'expression bien connue : jouer à *pile ou face.*

Autrefois, on disait : jouer à *croix* ou *pile*, ce qui prouve que la *croix* et la *face* d'une monnaie sont la même chose. De bonne heure, sitôt que le christianisme eut triomphé, les empereurs romains firent frapper la *croix* sur la *face* de leurs monnaies. Puis les souverains prirent l'habitude de frapper sur le *revers* de ces monnaies l'image de la *porte d'une ville.* Or, en grec, la porte se dit *πύλη*, qui a donné *pile* (comp. Thermopyles = portes chaudes). L'expression *jouer à croix ou à pile* s'explique ainsi fort bien par l'histoire de la numismatique.

Expliquer les expressions : Chacun a sa croix en ce monde. Faire le signe de la croix. Bâtons en forme de croix. Les crucifères. RICHARD BERGER.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE DE LA SUISSE (*suite*) [1]

Le commerce.

Considérations sur l'état actuel.

La situation économique de la Suisse, qui était encore prospère vers la fin de l'année 1929, a subi, depuis lors, les contre-coups de la crise mondiale. Dès 1931, le déficit de notre balance commerciale n'a cessé de s'accroître. D'une part, nos exportations reculaient fortement, alors que, d'autre part, les importations étaient en progression continue.

La Suisse, pourvue d'une monnaie saine, attire comme un aimant les marchandises étrangères, en particulier celles qui proviennent de pays où le coût de la production est moins élevé que chez nous, et que les circonstances obligent à développer le plus possible leurs exportations.

Alors que la balance commerciale se soldait en 1927 par un déficit de 530 millions de francs, le passif était de 800 millions de francs en 1930, et de 850 millions de francs en 1932.

Le rendement du tourisme, de l'hôtellerie, du pensionnat et de la pension-famille, qui équilibrait autrefois notre balance commerciale, accuse un recul considérable.

Nous vivons donc une époque instable ; il est difficile d'en tirer des déductions, toujours changeantes, pour les grandes lignes de notre commerce. C'est pourquoi nous estimons logique de parler du commerce en temps normal.

— 1929 —

Généralités.

La Suisse a importé en 1929 pour	2784	millions
» » » exporté » » »	2104	»
Total pour échanges commerciaux	4888	millions

[1] Voir *Educateur* N° 19.

Caractéristiques de notre commerce :

Ceci implique :

1. Une grande activité industrielle.
2. Un mouvement intense d'exportation.
3. Un besoin considérable de produits étrangers,

et ceci dans des *conditions difficiles :*

a) les conditions géographiques de la Suisse sont plutôt défavorables au développement du trafic ;
b) nous avons peu de matières premières ;
c) nous n'avons pas de colonies (fournisseurs et débouchés assurés) ;
d) nous sommes isolés de la mer (communications coûteuses par terre).

Et pourtant, comparé au commerce mondial (importations et exportations mondiales), le commerce suisse se présente comme suit :

	Importations par tête	*Exportations par tête*	*Total par tête*	*% du commerce mondial*
Danemark	Fr. 686	Fr. 655	Fr. 1341	2,6 %
Hollande	» 723	» 535	» 1258	5,5 %
Suisse	» *660*	» *526*	» *1186*	*2,7 %*
Royaume-Uni	» 661	» 466	» 1127	
Belgique	» 547	» 522	» 1069	5 %
France	» 265	» 254	» 519	
Allemagne	» 270	» 238	» 508	
Etats-Unis	» 174	» 218	» 392	

Si nous tenons compte du chiffre de population et de la superficie des pays mis en comparaison, nous pouvons déduire de ce tableau que la *Suisse occupe un rang de tout premier plan.* Cause première : qualité de ses produits.

Localisation.

Cette exubérante activité s'est surtout développée sur une large zone dans les cantons de l'est, du nord et de l'ouest, de Saint-Gall à Genève. Elle pénètre jusqu'au pied des montagnes, et insensiblement dans les vallées les plus retirées, grâce à l'exploitation des forces hydrauliques (Glaris, Uri, Valais, Oberland bernois).

Places de commerce.

A la frontière, les principales places de commerce sont : *Bâle,* formant la jonction avec le nord et le nord-ouest, pour les grands ports de la mer du Nord et de la Manche ; *Genève,* trait d'union avec la Méditerranée.

A l'intérieur, Zurich occupe le premier rang. A côté d'elle se rangent Saint-Gall et Winterthour ; puis viennent, chacune dans sa zone restreinte, Lucerne, Berne, Bienne, Neuchâtel, Lausanne.

On peut cependant constater que, comparativement à d'autres Etats, *la Suisse ne possède pas de grand marché intérieur :* c'est pour obvier à cet inconvénient que nous avons créé la « Foire de Bâle » et le « Comptoir suisse ».

Importations (2784 millions).

Contrairement à la croyance générale, le premier poste de ce chapitre n'appartient pas à la « matière première », mais bien aux

a) *Articles semi-manufacturés et terminés.*

Ils représentent le 39,8 % de nos importations, et se décomposent comme suit :

1. *Matières textiles :* 342,7 millions (lainages 113,8 millions, cotonnades 90,8 millions ; soieries 58 millions).
2. *Produits de l'industrie métallurgique :* 370,3 millions (machines 101,7 millions ; automobiles 71 millions ; instruments et appareils 54,3 millions).
3. *Produits chimiques :* 152,1 millions.
   Articles en cuir : 60,8 millions ; articles en bois : 49,7 millions ; papiers : 44 millions ; poterie, verrerie : 43,9 millions.

b) *Matières brutes et ouvrées.*

Elles constituent le 35,1 % de nos importations.

1. *Matières premières pour la métallurgie :* 456,7 millions (charbon 158,7 millions ; fer 99,6 millions ; autres métaux non précieux 82,7 millions ; métaux précieux 115,7 millions).
2. *Pour industries textiles :* 280,9 millions (soie 124,4 millions ; coton 89,7 millions ; laine 50,8 millions).
3. *Produits agricoles :* 135,7 millions.
   Produits chimiques : 33,6 millions ; tabac brut : 22,9 millions ; bois à brûler : 19,5 millions ; bois d'œuvre : 16,7 millions.

c) *Produits alimentaires.*

Ils occupent le dernier rang dans les importations suisses, avec un montant de 674,3 millions, soit 24,2 %.

Blés et farines : Amérique du Nord, Argentine, France.
Vins : Espagne, Italie, France.
Sucre : Tchécoslovaquie, un tiers ; Amérique, France.
Huiles : France, Italie, Espagne.
Beurre, fromage : Hollande, Savoie.
Œufs : Italie, 6 millions de francs ; pays des Balkans, 4 millions de francs.
Volaille : France (Bresse), 6 millions ; Italie 3 millions.
Bétail de boucherie : France 25 millions ; Italie 18 millions ; Argentine.
Fruits du Midi : France, Italie, Espagne.

Denrées coloniales :

Café : Rio de Santos (deux tiers), 6 millions ; Java, Amérique centrale, Ceylan.
Cacaos : Amérique centrale, Brésil, Côte d'Or, Ceylan.
Thé : Chine, Ceylan.
Riz : Italie (deux tiers) ; Inde.

d) *Pays fournisseurs :*

1er	Allemagne	Fr. 706 477 400	25,4 %
2e	France	» 489 510 016	17,6 %
3e	Etats-Unis	» 300 000 000	10,8 %
4e	Angleterre	» 225 000 000	8,1 %

(A suivre.) Ch. LUGEON.

RÉCITATION

LA CHANSON DU SEMEUR

Quand le pâle soleil d'automne
Se montre dans le ciel troublé,
Redis ton refrain monotone,
O paysan ! semeur de blé !
Dans les sillons avec mystère,
D'un geste large de ta main,
Tu laisses tomber le bon grain
En chantant l'espoir de la terre !
Vive le blé,
Le joli blé,

A la Saint-Jean, les brunes filles
Et les vaillants gars de chez nous
Dès l'aube prennent leurs faucilles
Et s'en vont couper les blés roux ;
On entend babiller les cailles,
Une cloche sonne au lointain,
Et, dans la douceur du matin,
Un frisson d'or court sur les pailles.
Vive le blé,
Le joli blé...

Le bon froment qui nous fait vivre,
De la misère il nous délivre ;
Vive le blé,
Le joli blé !

Les fléaux frappent en cadence,
Le blé s'égrène à chaque coup ;
Paysan, ta joie est immense,
La moisson a donné beaucoup.
Mais avant de danser la ronde,
Au grenier on monte le grain ;
O gars ! chantez avec entrain
Le bon blé, nourricier du monde !
Vive le blé,
Le joli blé...

Auguste GAUD.

(*La Chanson des Blouses bleues.* Lemerre, édit.)

LES LIVRES

JEAN BOREL : **L'expérience corporative en Italie.** Un vol. in-16, broché, 2 fr. Librairie Payot, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Vevey, Montreux, Berne, Bâle.

Dans les temps troublés que nous traversons, les hommes sont, plus qu'à toute autre époque, à la recherche de la solution des problèmes économiques et sociaux. Où est la vérité ?

L'ouvrage de M. Jean Borel apporte une heureuse contribution à l'étude de ces problèmes d'importance capitale. Il n'a ni le caractère d'un plaidoyer, ni celui d'un réquisitoire. Il se borne, et ce n'est pas l'un de ses moindres mérites, à exposer impartialement les faits, laissant le lecteur lui-même en tirer les conclusions qui lui conviendront et lui fournissant une documentation abondante sur toute l'expérience corporative que l'Italie a faite depuis l'origine du fascisme.

Fixé en Italie depuis 1919, J. Borel a pu observer, jour après jour et

patiemment, l'action du fascisme et constater de visu la véritable révolution que la corporation a produite dans le monde du travail italien, en proie à une déplorable anarchie au lendemain de la guerre.

Il y a aujourd'hui partout des pionniers de la corporation et des hommes qui, sans être acquis à cette doctrine, ont le sentiment de son importance et désirent la connaître mieux. L'ouvrage de J. Borel leur rendra à tous de précieux services. Aussi souhaitons-nous qu'il trouve la plus large audience et contribue à frayer le chemin qui doit conduire vers cette justice sociale que les hommes recherchent avec avidité sans l'avoir encore trouvée.

CARLO BOLLER : **Rondes dans le Soleil**, un recueil de six rondes enfantines pour chant et piano. Texte et mise en scène de Renée Dubois. Edition Fœtisch, Lausanne.

Pour faire suite au recueil *Dans un Jardin de chansons*, que petits et grands avaient accueilli l'automne dernier avec enthousiasme, les auteurs — Carlo Boller et Renée Dubois — nous présentent une seconde série d'enfantines, auxquelles on peut prédire d'emblée le même franc succès ; toutes les qualités des premières chansons s'y retrouvent, et cependant chacune des nouvelles rondes a son caractère bien à elle. Plus faciles, elles sont à la portée de plus petits qui les auront vite dans la tête.

Faites-les donc chanter à vos enfants, faites leur tourner ces rondes ; celle du *Vent*, celle des *Petites graines*, celle des *Blanches mouettes...*, et vous sentirez qu'il y a vraiment du soleil dans ces chansons, du soleil et de la gaîté.

Les *Rondes dans le Soleil* ont chacune une mise en scène très simple, qui ne manquera pas de faciliter la tâche à ceux qui les feront exécuter.

Georges FRÖSCHEL : **Amiral Bobby**. Editions Delachaux et Nestlé S. A.

Aventure d'un galopin de Liverpool, appelé à remplacer le Prince de Galles. Amusant et intéressant pour garçons de 12 à 15 ans.

Gisèle VALLERY : **Adaptation des contes d'Andersen**. Fernand Nathan, éditeur.

Chacun connaît les contes d'Andersen, le merveilleux auteur danois. — Excellent pour tous.

Ch. QUINEL et A. DE MONTGON : **Contes et légendes de Paris et de Montmartre**. Fernand Nathan, éditeur, Paris.

Contes en marge de l'histoire de Paris.

Dunois et les compagnons de Jeanne d'Arc (mêmes auteurs et éditeurs).

Récits colorés qui intéresseront tout spécialement les garçons.

Richard BERGER : **Les armoiries communales du district de Morges**. Editions du *Journal de Morges*.

Point n'est besoin de présenter aux lecteurs de l'*Educateur* M. Berger : c'est lui qui de numéro en numéro nous initie aux méthodes les plus modernes de dessin. La brochure de 62 pages qu'il vient de publier est illustrée de *linos* artistiques — qui reproduisent les armoiries de chaque commune. Au début, quelques pages initient à la science héraldique — et chaque armoirie est commentée — puis interprétée en termes techniques. — Utile à tous ; indispensable aux écoles du district de Morges. — A quand la suite pour les autres districts ?

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

LA SUISSE

société d'assurances sur la vie et contre les accidents, à Lausanne, 6, rue de la Paix, a publié un « aide-mémoire du citoyen », donnant un résumé succinct des éléments d'instruction civique. Elle tient volontiers ce petit résumé à la disposition des membres du corps enseignant, auxquels elle adressera, sans frais, les exemplaires désirés.

PLUMES SOENNECKEN

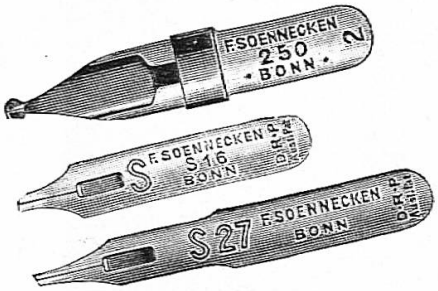

pour l'enseignement de la nouvelle écriture dans les écoles suisses.

Demandez échantillons gratis !

F. SOENNECKEN - BONN

KOCHER

7, Rue du Pont
LAUSANNE

Tailleur 1er ordre
mesure, confection

cette marque suggère toujours l'idée de haute qualité en fait de

VÊTEMENTS
PARDESSUS
CHEMISERIE

Projections

Location clichés Bastide : Bureau Département Social, **Morges.**

Réception des annonces

PUBLICITAS S. A.
RUE PICHARD, 13

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

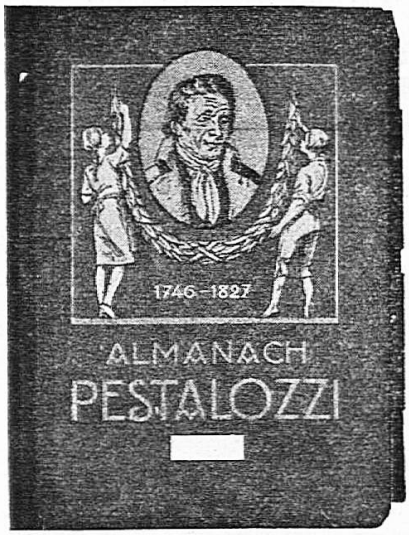

Vient de paraître :

ALMANACH PESTALOZZI

Agenda de poche des écoliers suisses

1934

Recommandé par la Société pédagogique de la Suisse romande.

Un volume in-16 avec plus de 500 illustrations dans le texte.

3 concours dotés de prix importants.

Edition pour garçons, un volume, relié toile souple . . . . Fr. 2.50

Edition pour jeunes filles, un volume, relié toile souple . . . » 2.50

L'*Almanach Pestalozzi 1934* impatiemment attendu chaque année, est le seul destiné aux écoliers et écolières de la Suisse romande ; il captivera les jeunes lecteurs, parce qu'il est adapté à leurs goûts actuels, et les instruira en même temps. D'abondantes illustrations les conduiront à travers le monde et la nature.

Ils trouveront d'abord un agenda commode où ils pourront consigner chaque jour, méthodiquement, tout ce qui a trait à leur vie scolaire, puis, comme les autres années, des renseignements pratiques et instructifs de toutes sortes, précieux pour eux à plus d'un titre : formules de mathématiques, de physique et de chimie, grands faits historiques, une histoire de l'art, des signaux conventionnels pour la circulation routière, des articles sur les volcans, la télégraphie chez les peuples primitifs, le liège, les oranges, le sommeil des animaux, les tortues, les poissons des profondeurs, le vol à voile, le hockey, les diverses sortes de neige, etc., des jeux, des énigmes, des problèmes amusants, enfin trois concours.

Tous ceux qui s'intéressent à des enfants sont sûrs, en faisant cadeau de l'*Almanach Pestalozzi* à leurs jeunes amis, de leur causer le plus grand plaisir ; chaque année, des milliers d'écoliers l'attendent avec joie, car l'*Almanach Pestalozzi* est considéré à juste titre, depuis sa création, comme le *vade mecum* sans rival des écoliers et des écolières de notre pays, auxquels il offre, sous une forme aimable, une variété inépuisable de faits et d'idées.

Ce précieux petit livre sera leur compagnon pendant toute l'année et la recherche des solutions des concours, qui sont dotés de nombreux prix, sera pour eux un très agréable divertissement.

Imprimeries Réunies S. A., Lausanne. — Librairie Payot & Cie, éditeurs responsables.

LAUSANNE, 25 novembre 1933. LXIXme ANNÉE — No 22.

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEUR :

ALBERT ROCHAT
CULLY

COMITÉ DE RÉDACTION :

M. CHANTRENS, Territet — H.-L. GÉDET, Neuchâtel
J. MERTENAT, Delémont — H. BAUMARD, Genthod

LIBRAIRIE PAYOT & CIE
LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL
VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE

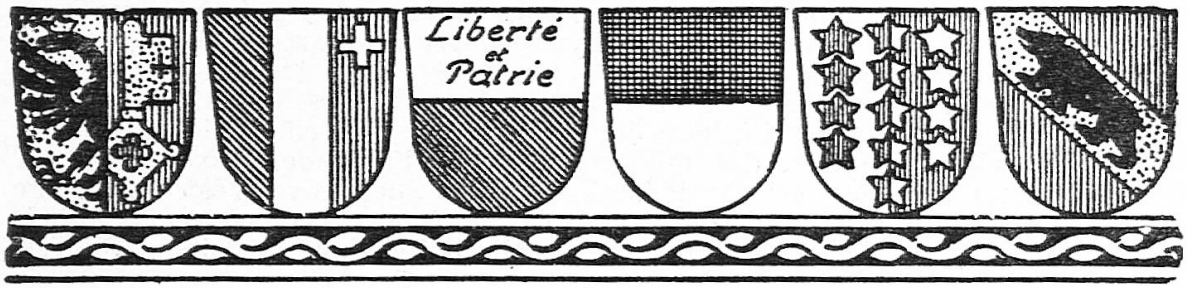

ABONNEMENT : Suisse, 8 fr. Etranger, 10 fr. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse 10 fr. Etranger, 15 fr.
Gérance de l'*Educateur* : LIBRAIRIE PAYOT et Cie. Compte de chèques postaux II. 125. Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S. A., Lausanne, et à ses succursales
SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Vient de paraître :

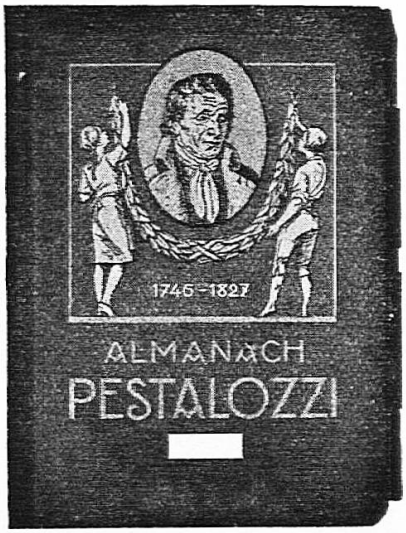

ALMANACH PESTALOZZI

Agenda de poche des écoliers suisses

1934

Recommandé par la Société pédagogique de la Suisse romande.

Un volume in-16 avec plus de 500 illustrations dans le texte.

3 concours dotés de prix importants.

Edition pour garçons, un volume, relié toile souple . . . . Fr. 2.50
Edition pour jeunes filles, un volume, relié toile souple . . . » 2.50

L'*Almanach Pestalozzi*, impatiemment attendu chaque année, est le seul destiné aux écoliers et écolières de la Suisse romande ; il captivera les jeunes lecteurs, parce qu'il est adapté à leurs goûts actuels, et les instruira en même temps. D'abondantes illustrations les conduiront à travers le monde et la nature.

Ils trouveront d'abord un agenda commode où ils pourront consigner chaque jour, méthodiquement, tout ce qui a trait à leur vie scolaire, puis, comme les autres années, des renseignements pratiques et instructifs de toutes sortes, précieux pour eux à plus d'un titre : formules de mathématiques, de physique et de chimie, grands faits historiques, une histoire de l'art, des signaux conventionnels pour la circulation routière, des articles sur les volcans, la télégraphie chez les peuples primitifs, le liège, les oranges, le sommeil des animaux, les tortues, les poissons des profondeurs, le vol à voile, le hockey, les diverses sortes de neige, etc., des jeux, des énigmes, des problèmes amusants, enfin trois concours.

Tous ceux qui s'intéressent à des enfants sont sûrs, en faisant cadeau de l'*Almanach Pestalozzi* à leurs jeunes amis, de leur causer le plus grand plaisir ; chaque année, des milliers d'écoliers l'attendent avec joie, car l'*Almanach Pestalozzi* est considéré à juste titre, depuis sa création, comme le *vade mecum* sans rival des écoliers et des écolières de notre pays, auxquels il offre, sous une forme aimable, une variété inépuisable de faits et d'idées.

Ce précieux petit livre sera leur compagnon pendant toute l'année et la recherche des solutions des concours, qui sont dotés de nombreux prix, sera pour eux un très agréable divertissement.